

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre 23009

SEANCE du : 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 janvier 2023.

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES				
Constance MACKOW à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI		

Secrétaire de séance : Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



Aménagement et entretien de voirie sur la commune de Bressuire et les communes déléguées – 4 lots

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de voirie sur la Commune de Bressuire et ses Communes Déléguées, la Collectivité envisage de lancer une consultation de marchés publics, sous la forme d'une procédure adaptée, selon les articles R2123-1, L2123-1, L2125-1, R2162-13, R2162-14, R2162-10 et L1111-2 du Code de la Commande Publique.

Il s'agira de recourir à un accord-cadre mono (lot 4) et multi-attributaires (lots 1,2 et 3) à bons de commande et à marchés subséquents de 12 mois renouvelable 3 fois, soit d'une durée totale de 4 ans.

Ce dernier sera conclu sur les montants suivants :

Lot n° 01 : Aménagement URBAIN

Montant maximum sur les 12 mois : 600 000.00 € HT soit 720 000.00 € TTC

Soit pour les 4 ans

Montant maximum : 2 400 000.00 € HT soit 2 880 000.00 € ΠC

Lot n° 02 : Aménagement RURAL

Montant maximum sur les 12 mois : 150 000.00 € HT soit 180 000.00 € TTC

Soit pour les 4 ans

Montant maximum : 600 000.00 € HT soit 720 000.00 € TTC

Lot n° 03: Entretien des trottoirs

Montant maximum sur les 12 mois : 125 000.00 € HT soit 150 000.00 € TTC

Soit pour les 4 ans

Montant maximum : 500 000.00 € HT soit 600 000.00 € TTC

Accusé de réception en préfecture 079-217900497-20230131-10G_DEL_2023_009-DE Date de télétransmission : 31/01/2023 Date de réception préfecture : 31/01/2023 Lot n° 04: Entretien point à temps (PATA)

Montant maximum sur les 12 mois : 90 000.00 € HT soit 108 000.00 € TTC

Soit pour les 4 ans

Montant maximum:

360 000.00 € HT soit 432 000.00 € TTC

VU les articles R2123-1, L2123-1, L2125-1, R2162-13, R2162-14, R2162-10 et L1111-2 du code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** l'engagement de la procédure de consultation de l'accord-cadre relatif aux travaux d'aménagement et entretien de voirie sur la Commune de Bressuire et les Communes Déléguées, de sa signature, conformément aux montants ci-dessus pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois durée totale : 48 mois.
- D'IMPUTER la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS